

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DECISION MUNICIPALE n°2023 - 078

Candidature
Appel à manifestation d'intérêt
« Retour de la Nature en Ville »
Ile-de-France Nature

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application d'une délibération du Conseil Municipal n° 2020-05-27 du 27 mai 2020 donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

Considérant que dans la continuité de ses actions en faveur de l'adaptation au changement climatique et au retour de la Nature en Ville, Ile-de-France Nature propose de soutenir financièrement des études permettant l'élaboration d'un programme de renaturation.

Considérant que la Ville de Neuilly-Plaisance a été précédemment sélectionnée par la Région comme une des villes à aider prioritairement sur cette thématique.

Considérant que les cours d'école de notre Ville ont été indiquées comme potentiels de renaturation.

Considérant que la partie actuellement condamnée de la cour de l'école Edouard Herriot fera prochainement l'objet d'un projet test de cour d'école oasis

Considérant que le potentiel de démonstration de ce projet pour les autres écoles élémentaires et maternelles de la Ville.

Vu le règlement de cet appel à manifestation d'intérêt,

Vu le budget communal,

DECIDE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 14 / 03 / 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20230307-AR-DGS-2023078-AR
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

Article 1 : De candidater à cet appel à manifestation d'intérêt pour être accompagnés financièrement afin d'avoir une vue globale des possibilités de « retour de la Nature en Ville » au travers une étude spécifique de chacune des 6 écoles maternelles et de 5 écoles élémentaires (sauf l'école E.Herriot qui est sur un projet spécifique) par une société spécialisée.

Article 2 : De demander une subvention de 29 260 euros à Ile-de-France Nature sur un budget total estimé de 50 160 euros, soit un reste à charge pour la Ville de 20 900 euros.

Article 3 : Qu'il sera rendu compte de la signature de cette candidature au prochain Conseil Municipal.

Article 4 : Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 7 mars 2023

Christian DEMUYNCK

Maire

